ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF

Isidore Newman vs Mary A. Lots,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No. 4481.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, au Premier District de cette ville, SAMEDI, le 1er avril 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé près de la Louisiana Sugar Refinery, dans le Troisième District de cette ville et mesurant quarante-neuf pieds trois pouces et une ligne de face à la rue Dauphine, anciennement Grande Hommes, la même mesure sur la rue Bourgogne, anciennement Crapaud, sur une profondeur de trois cents dix-neuf pieds neuf pouces et quatre lignes sur chacune des deux lignes de côté, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent. La dite propriété a été achetée par Adolphe Chauveau, dans cette affaire de Mme Elisabeth Clémentine Gamory, veuve de feu Louis Hermerost, par un acte passé pardevant Joseph Cuvillier, notaire en cette ville, le 3 juin 1872, enregistré dans le bureau de transferts, livre No 100, folio 446.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 fév—7,14,21,28 mars, 1 av

Francis Borisconet et al. vs. Dame Mercédite Philippe, veuve de Frédéric Charles.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 5277.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la dite affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan du Chantier, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, au Premier District de cette ville, SAMEDI, 1er avril 1882, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans une partie reunie de la ville, désignée sur un plan dûtitulé fait par J. O. Bourgeat, ancien voyer de la première municipalité, par les numéros "21a" No. 6," "No. 7," "No. 8," "No. 9," comprenant les rues Derbigny, Roman, Kerlerec et Celestins, et mesurant, mesure anglaise, trente un pieds six pouces et une demi ligne de façade sur Derbigny, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles. Cette propriété fut acquise par la défoncderesse, de la succession de Dame A. Grégoire, par acte de vente pardevant Paul Lewis Lavocat, notaire en cette ville, le 1er juillet 1853.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 fév—7 mars 14 21 28—1 avril

Geo. H. Schneider vs Sophie Schilling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 33.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, au Premier District de cette ville, SAMEDI, 11 mars 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, les droits, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent situé au Deuxième District de cette ville, désigné par le No Deux, dans l'ilet No Un, borné par les rues General Taylor, Carondelet, Carey et Levée, le dit lot forme un des coins des rues Levée et General Taylor et mesure trente-sept pieds dix pouces de ligne de façade sur la rue Levée, vingt un pieds un pouce sur la ligne du fond sur une profondeur et façade à la rue General Taylor de cent vingt-un pieds trois pouces et une profondeur entre ligne du lot numéro Onze de cent vingt pieds, le tout au pied ambricain, et conformément à un plan dressé par A. O. Pilié, voyer, en date du 15 février 1868, déposé dans les archives de J. R. Beard, anciennement notaire en cette ville.

Acquis par le défendeur par achat du plaignant, conformément à un acte passé pardevant Robert J. Ker, notaire en cette ville, le 20 juillet 1880.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° L'acquéreur assumera le paiement du billet au directeur de trois cent piastres ($300) en date du 20 juillet 1880 et fait payable en deux ans après date avec intérêt de huit pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement.

2° Et le balance comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
8 fév—8,15,22,1—3,11 mars.

E. H. Finspoller vs

Les héritiers d'Herman Esterstein et Bertha Syvel, tutrice et veuve en communauté.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5136—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, au Premier District de cette ville, SAMEDI, 11 mars 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné sur un plan de V. Delta, daté du 27 mai 1866 et déposé en l'étude de W. J. Castell, notaire en cette ville, le dit lot mesure trente quatre pieds trois pouces et une ligne de face à la rue Delta, vingt quatre pieds trois pouces et six lignes sur la ligne de fond sur une profondeur et façade à la rue General Taylor de cent vingt-un pieds trois pouces et une profondeur entre ligne du lot numéro Onze de cent vingt pieds, le tout au pied ambricain, et conformément à un plan dressé par A. O. Pilié, voyer, en date du 15 février 1868, déposé dans les archives de J. R. Beard, anciennement notaire en cette ville.

Acquis par le défendeur par achat du plaignant, conformément à un acte passé pardevant Robert J. Ker, notaire en cette ville, le 20 juillet 1880.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° L'acquéreur assumera le paiement du billet au directeur de trois cent piastres ($300) en date du 20 juillet 1880 et fait payable en deux ans après date avec intérêt de huit pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement.

2° Et le balance comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
8 fév—8,15,22,1—3,11 mars.

E. H. Finspoller

Les héritiers d'Herman Esterstein et Bertha Syvel, tutrice et veuve en communauté.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5136—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, au Premier District de cette ville, SAMEDI, 11 mars 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, les droits, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent situé au Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro quatorze de l'ilet numéro deux, borné par le nouveau Marché Français, Hemar et Verpet; le dit lot de terre mesure, au pied français, trente pieds de face sur la rue Newton, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes égales et parallèles, formant l'angle des rues Newton et Franklin, le tout conformément à un plan dressé par A. O. Henscourt, le 19 septembre 1846, et déposé en l'étude de L. T. Caire anciennement notaire en cette ville, comme plan No 195 du livre de plan No 3 bis.

Acquis par le défendeur par achat de Veuve J. B. Olivier, conformément à un acte passé pardevant Eugène Benny, notaire en cette ville, le 10 juillet 1870.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
25 fév—25—3,11,18,25,29 mars

Urban Theurer vs Ve J. B. Werner, née Helena Mahlert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5265—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, au Premier District de cette ville, MARDI, le 28 mars 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, les droits, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent situé dans le Premier District de cette ville, désigné sur le plan de V. Delta, daté du 27 mai 1866 et déposé en l'étude de W. J. Castell, notaire en cette ville, le dit lot mesure trente quatre pieds trois pouces et une ligne de face à la rue Delta, vingt quatre pieds trois pouces et six lignes sur la ligne de fond sur une profondeur et façade à la rue General Taylor de cent vingt-un pieds trois pouces et une profondeur entre ligne du lot numéro Onze de cent vingt pieds, le tout au pied ambricain, et conformément à un plan dressé par A. O. Pilié, voyer, en date du 15 février 1868, déposé dans les archives de J. R. Beard, anciennement notaire en cette ville.

Acquis par le défendeur par achat du plaignant, conformément à un acte passé pardevant Robert J. Ker, notaire en cette ville, le 20 juillet 1880.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° L'acquéreur assumera le paiement du billet au directeur de trois cent piastres ($300) en date du 20 juillet 1880 et fait payable en deux ans après date avec intérêt de huit pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement.

2° Et le balance comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
8 fév—8,15,22,1—3,11 mars.

Francis Borisconet et al. vs. Dame Mercédite Philippe, veuve de Frédéric Charles.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 5277.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la dite affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan du Chantier, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, au Premier District de cette ville, MARDI, 1er avril 1882, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans une partie réunie de la ville, désignée sur un plan dûtitulé fait par J. O. Bourgeat, ancien voyer de la première municipalité, par les numéros "21a" No. 6," "No. 7," "No. 8," "No. 9," comprenant les rues Derbigny, Roman, Kerlerec et Celestins, et mesurant, mesure anglaise, trente un pieds six pouces et une demi ligne de façade sur Derbigny, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles. Cette propriété fut acquise par la défoncderesse, de la succession de Dame A. Grégoire, par acte de vente pardevant Paul Lewis Lavocat, notaire en cette ville, le 1er juillet 1853.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 fév—7 14 21 28—7 11 mars

Succession de William H. Morgan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 5281—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, au Premier District de cette ville, MERCREDI, 29 mars 1882, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Deux certaines lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges et dépendances qui y appartiennent ou qui y ont été précédemment de cette ville, nouvellement dans la ville de Carrollton, paroisse d'Jefferson, dans cet Etat, parcelle Pillet borné par les rues Seconde, Adams, Hampson et Hilbert, les dits lots sont désignés par les numéros Dix et Onze de l'ilet numéro dix-sept "B" sur un plan dressé par défoncerne en l'étude de Saint Mégrot, anciennement notaire en cette ville, comme plan numéro neuf et qui se trouvent; ils mesurent chacun cent vingt-deux pieds de face à la rue Hilbert sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds entre lignes parallèles au pied américain.

Saisi le même propriété acquises par le défendeur Mary Bell par achat de Thomas Arvet, conformément à un acte passé pardevant Prudevent Delbel, un notaire en cette ville, le 2 juillet 1861.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
20 fév—25—3 11 18 25 29 mars

Wm H Thompson vs Mary Bell et ses mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 5281—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, au Premier District de cette ville, MERCREDI, 29 mars 1882, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Deux certaines lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges et dépendances qui y appartiennent ou qui y ont été précédemment de cette ville, nouvellement dans la ville de Carrollton, paroisse d'Jefferson, dans cet Etat, parcelle Pillet borné par les rues Seconde, Adams, Hampson et Hilbert, les dits lots sont désignés par les numéros Dix et Onze de l'ilet numéro dix-sept "B" sur un plan dressé par défoncerne en l'étude de Saint Mégrot, anciennement notaire en cette ville, comme plan numéro neuf et qui se trouvent; ils mesurent chacun cent vingt-deux pieds de face à la rue Hilbert sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds entre lignes parallèles au pied américain.

Saisi le même propriété acquises par le défendeur Mary Bell par achat de Thomas Arvet, conformément à un acte passé pardevant Prudevent Delbel, un notaire en cette ville, le 2 juillet 1861.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
20 fév—25—3 11 18 25 29 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Hypothèque Arcelin.

Une résidence de campagne très agréable, ombragée et située pour l'usage des vacances sur la Jonction de la Ste-Rose, Chênière et de la Nile-Orléans, dans la paroisse Tangipahoa.

Dans l'affaire de Mme L. E et M. E. F. Hervig vs leurs créanciers.

No 4800—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON, C. E. Girardey, encanteur, bureau No 31 rue du Camp.—SAMEDI, 11 mars 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 17 janvier 1882, rendu dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-dessous décrites, savoir:

L'HABITATION ARCOLA, une ferme, vacherie et résidence, ayant 28 22/100 acres de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans la paroisse Tangipahoa, dans l'Etat de la Louisiane—et sur la rivière Tangipahoa, dans la section 44 du canal 3—directe à l'ouest du "Grand Tronc" Railway Land, district bornant au nord de la dite section dans le centre de la "New Orleans & Great Western Railroad"—d'ouest sur le dit chemin de fer, U. 40 E 16 5/50 chaînes—de la, à l'est, 55 chaînes à un endroit sur la rive ouest de la rivière Tangipahoa—et continuant avec le courant sur la rive droite au coin sud-est de la dite section. Puis, remonte sur l'endroit limite est 27 40/100 chaînes au point de départ; propriété acquise par Mme E. F. Hervig, par achat de H. H Stanley, par devant Charles Stringer, et devant notaires à la Nouvelle Orléans le 7 août 1866.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois, confortable, avec vastes galeries, cuisine, vacherie avec fosses cimentées et d'autres bâtisses environnantes.

La propriété est connue par sa salubrité et son beau site; c'est un admirable lieu de demeure, a-t-on dit, potager, et tout ce qu'il faut pour une famille et dessiné de 5000 à corroné.

Conditions—comptant, sur les lieux. Les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1882, au sus du prix d'adjudication.

Après la vente aux frais de l'acquéreur, pardevant O. de Armas, notaire.

29 janv—4, 11 fév. 4 11 mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Auguste Strain.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 3990.

Propriété de valeur dans le Premier District, fermant le coin Nord-ouest des rues Locust et Terpsichore.

PAR GIRARDEY & MACON, C. E. Girardey, encanteur, bureau No 31 rue du Camp.—SAMEDI, 11 mars 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un décret de l'Hon. E. C. Billings, juge de la Cour de Circuit des Etats-Unis d'Amérique pour le District de la Louisiane, en date du 24 février 1882 et rendu dans l'affaire ci-dessus et avec le consentement des parties intéressées, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges servitudes qui y appartiennent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Prudhomme, Rochelais et Dorgenois, sous le numéro cent dix-huit, borné de la rue Rochelais et Poydras et mesurant, au pied français, 28 pieds 4 lignes de face à la rue Poydras et sur une profondeur de 132 pieds entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Fabvier, Fulton et Rousseau, désignés par les numéros quatre et cinq sur un plan fait par Piquet et Crampion, ex-voyers de la ville, le lot numéro cinq mesurant 21 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue Jack on, sur une profondeur de 129 pieds entre lignes parallèles.

Ce lot sera vendu séparément.

3° Quatre certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, etc., situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Fulton, Josephine et Rousseau, désignés par les Nos 11, 12, 13 et 14 sur un plan dressé par Piquet et Crampion, anciennement voyer, et déposé en l'étude de notaire. Les dits lots se touchent et ont les dimensions suivantes, à savoir: Les lots Nos 11, 12 et 13 mesurent chacun 31 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue Josephine sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, et le lot No 14 ferme l'encoignure des rues Josephine et Fulton et mesure 31 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Josephine, sur une profondeur et face à la rue Fulton de 120 pieds (voir le plan pour les dimensions); et doit être vendu en quatre départements, ce qui doit être dit en l'encoignure, si on le désire.

4° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle-Levée, Notre-Dame, Girod et Fulton, désigné par le No 9 sur un plan connu sous le nom de J. A. Beard, dûment certifié par Hugh Grant, anciennement voyer en cette ville; le dit lot mesure 23 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, 23 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Fulton, sur une profondeur de 121 pieds 6 pouces et 1 ligne en la ligne qui le divise du lot No 8 et 121 pieds 7 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 10, au pied américain.

6° Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville dans le carré d'ilet borné par les rues Nouvelle-Levée Girod Fulton et Notre-Dame, désigné par le No 8, sur un plan de la batture connu comme le plan de J. A. Beard, déposé en l'étude de H. B. Cenas ancien notaire de cette ville—le dit terrain mesure 28 pieds 8 pouces 6 lignes de face rue Nouvelle-Levée, 23 pieds 9 pouces 6 lignes de face rue Fulton, sur une profondeur de 121 pieds 6 pouces et 1 ligne sur le terrain latéral No 7, et 121 pieds 6 pouces et 1 ligne sur le terrain No 9—le tout au mesure anglaise.

Le terrain décrit en troisième lieu est connu comme "l'Ecole Fulton", une bâtisse en briques bien adaptée pour servir à un usage semblable contenant plus de 20 chambres, et maintenant loué à la ville de la Nouvelle-Orléans jusqu'au 30 septembre 1882 au loyer rémunérateur. A vendre sujet au dit bail, à une époque se louant 2125 par mois.

La publicité décrite en quatrième lieu est connue comme une partie du "American Rice Mill" et consiste en une bâtisse en briques à trois étages, tête-à-queue, attenant au plus de la ville sur le point de devenir un grand centre d'affaires de fabriques. La dite propriété est louée jusqu'au 30 septembre 1882, à un bon loyer et vaudra un plus fort loyer. Le loyer actuel est de $125 par mois.

Les bâtisses sont vendues sujette au loyer existant.

Conditions—1/3 comptant: la vente à 1 et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par une hypothèque et lien du vendeur portant toutes les taxes annuelles de 8 pour cent par an d'intérêt, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les améliorations devant être assurées; la police d'assurance transférée au détenteur des billets et assumant toutes les taxes dues et exigibles en 1882 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'achat sera requis au comptant au moment de la vente.

Actes de vente, pardevant A. Hero, notaire, aux frais des acquéreurs.

4 mars—4 11 18 25 avr 1 8

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Boethème Monet et de Betsy Griffin, mulâtresse libre.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 4,214—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les 10 jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en est, pour lesquelles le compte présenté par feu Jean Baptiste Clovis Caudet, administrateur de ces successions, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

2 mars—2 7 11

Succession de John McHugh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 3991—Division A—Attendu que Patrick McHugh a présenté une pétition à cette Cour, en la ville de la Nile-Orléans, en l'effet d'obtenir lettres d'administration dans la succession de feu John McHugh, décédé intestat, avis est par le présent donné aux personnes qui peuvent concourir, de venir à déduire, dans les dits jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

2 mars—2,7,11

Succession de Johanna H. O'Sullivan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 5079. Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles le compte présenté par John McGaffey, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

26 fév—26 2 7 mars

Succession de John McHugh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 3991—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en est, pour lesquelles le compte présenté par John McGaffey, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

26 fév—26,2,7 mars

ANNONCES JUDICIAIRES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Eugenia Poulist contre Philip S. Simms.—No 4856.

JUCERTIFIE PAR LES PRESENTES que le soussigné, juge de la Cour Civile de District, a été rendu, en cette Cour, dans l'affaire ci-dessus désignée, dans les termes suivants, savoir—

Eugenia Poulist contre Philip S. Simms.—No 4856.

Sur motion de Lloyd Posey, avocat de la demanderesse, et sur la production de preuves suffisantes à l'appui de la pétition de la demanderesse ci-dessus, jugeant que la loi et les preuves sont en sa faveur, ordonne, a juge et décrète que le jugement par défaut rendu en cette affaire le jeudi 19 janvier, soit maintenant confirmé et devenu définitif, et, conséquemment, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Eugenia Poulist et contre le défendeur, Philip S. Simms, son mari, avec dépens, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et son mari, déclarant la communauté de biens et acquêts existant auparavant entr'eux; qu'elle soit admise à administrer ses biens et affaires en jouissance et disposition de sa dot, et que ses gains et acquisitions futures soient reconnus comme biens distincts et parapheraux, se formant pour le reste de la communauté et qu'ils restent sujets à son contrôle et à son administration exclusifs.

Jugement rendu le 16 janvier 1882.

Jugement signé le 23 janvier 1882.

(Signé) W. T. HOUSTON, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nile-Orléans, ce treize-unième jour de janvier, dans l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-deux.

E. A. LUMINAIS,
Député-greffier.

28 fév—28 mars—28 avril

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

FRANCISCO P. MARTINEZ
CONTRE
GEORGE FATZER.—No 2451.

ETAT DE LA LOUISIANE.—A TOUS CEUX QUE CES PRESENTES CONCERNENT, SALUT:

ATTENDU, Que Eugène Erath de la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, a acheté en vente publique, faite par le Shérif Civil de la paroisse d'Orléans, le 28 mai 1881, en vertu d'un writ de fieri facias adressé par la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à Thomas Duffy, shérif civil pour la Nouvelle-Orléans, le 7 août 1866.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois, confortable, avec vastes galeries, cuisine, vacherie avec fosses cimentées et d'autres bâtisses environnantes.

La propriété est connue par sa salubrité et son beau site; c'est un admirable lieu de demeure, a-t-on dit, potager, et tout ce qu'il faut pour une famille et dessiné de 5000 à corroné.

Conditions—comptant, sur les lieux. Les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1882, au sus du prix d'adjudication.

Après la vente aux frais de l'acquéreur, pardevant O. de Armas, notaire.

29 janv—4, 11 fév. 4 11 mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Augusta Strain.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 3990.

Propriété de valeur dans le Premier District, fermant le coin Nord-ouest des rues Locust et Terpsichore.

PAR GIRARDEY & MACON, C. E. Girardey, encanteur, bureau No 31 rue du Camp.—SAMEDI, 11 mars 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, au Premier District de cette ville, MERCREDI, 29 mars 1882, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Deux certaines lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges et dépendances qui y appartiennent ou qui y ont précédemment de cette ville, nouvellement dans la ville de Carrollton, paroisse d'Jefferson, dans cet Etat, parcelle Pillet borné par les rues Seconde, Adams, Hampson et Hilbert, les dits lots sont désignés par les numéros Dix et Onze de l'ilet numéro dix-sept "B" sur un plan dressé par défoncerne en l'étude de Saint Mégrot, anciennement notaire en cette ville, comme plan numéro neuf et qui se trouvent; ils mesurent chacun cent vingt-deux pieds de face à la rue Hilbert sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds entre lignes parallèles au pied américain.

Saisi le même propriété acquises par le défendeur Mary Bell par achat de Thomas Arvet, conformément à un acte passé pardevant Prudevent Delbel, un notaire en cette ville, le 2 juillet 1861.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
20 fév—25—3 11 18 25 29 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Magnifique résidence au coin des rues Canal et Tréme, attenant à la résidence Moody, et dans un quartier attrayant de la ville.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, le 18 mars 1882, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles.

1. Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tréme, Marais et Deslonde, mesurant 25 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue du Canal sur une profondeur et façade de 114 pieds à la rue Tréme. Les améliorations consistent en une magnifique résidence en briques à trois étages, située dans un des quartiers les plus sains; entée de la rue du Canal, contenant un 1er étage, salon, salle à manger, corridor, escalier, au second étage 4 chambres, corridor, vestibule, au troisième étage 4 chambres, corridor, mansarde, en 1er faisant face à la rue du Canal, et galerie avec verandah en 1er faisant face à la rue Tréme. Attenant à la bâtisse principale se trouve une bâtisse en briques à deux étages, ayant magasin à providence, cuisine, chambre à repasser, galerie, 3 chambres à coucher. Deux d'iennes sont étages inférieurs et supérieurs.

Conditions—Une moitié comptant, le reste à un crédit de un et demi ans, pour des billets portant hypothèque spéciale et lien de vendeur, privilège avec 8 cts d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, la chaîne de 5 cts pour honoraire d'avocat en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement des billets ou en partie ainsi que toutes les autres taxes annuelles. L'acquéreur devra assurer la propriété pour un montant égal à celui des billets. Après chaque versement sera vendue conformément à la loi et à la description respective.

4°. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et le même lieu que le lot décrit en troisième lieu, désigné par la lettre C et mesurant comme suit: 11 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Jack on, sur une profondeur de 129 pieds entre lignes parallèles.

Ce lot sera vendu séparément.

5° Quatre certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, etc., situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Fulton, Josephine et Rousseau, désignés par les Nos 11, 12, 13 et 14 sur un plan dressé par Piquet et Crampion, anciennement voyer, et déposé en l'étude de notaire. Les dits lots se touchent et ont les dimensions suivantes, à savoir: Les lots Nos 11, 12 et 13 mesurent chacun 31 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue Josephine sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, et le lot No 14 ferme l'encoignure des rues Josephine et Fulton et mesure 31 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Josephine, sur une profondeur et face à la rue Fulton de 120 pieds (voir le plan pour les dimensions); et doit être vendu en quatre départements, ce qui doit être dit en l'encoignure, si on le désire.

4° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle-Levée, Notre-Dame, Girod et Fulton désigné par le No 9 sur un plan connu sous le nom de J. A. Beard, dûment certifié par Hugh Grant, anciennement voyer en cette ville; le dit lot mesure 23 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, 23 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Fulton, sur une profondeur de 121 pieds 6 pouces et 1 ligne en la ligne qui le divise du lot No 8 et 121 pieds 7 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 10, au pied américain.

6° Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville dans le carré d'ilet borné par les rues Nouvelle-Levée Girod Fulton et Notre-Dame, désigné par le No 8, sur un plan de la batture connu comme le plan de J. A. Beard, déposé en l'étude de H. B. Cenas ancien notaire de cette ville—le dit terrain mesure 28 pieds 8 pouces 6 lignes de face rue Nouvelle-Levée, 23 pieds 9 pouces 6 lignes de face rue Fulton, sur une profondeur de 121 pieds 6 pouces et 1 ligne sur le terrain latéral No 7, et 121 pieds 6 pouces et 1 ligne sur le terrain No 9—le tout au mesure anglaise.

Le terrain décrit en troisième lieu est connu comme "l'Ecole Fulton", une bâtisse en briques bien adaptée pour servir à un usage semblable contenant plus de 20 chambres, et maintenant loué à la ville de la Nouvelle-Orléans jusqu'au 30 septembre 1882 au loyer rémunérateur. A vendre sujet au dit bail, à une époque se louant $125 par mois.

La publicité décrite en quatrième lieu est connue comme une partie du "American Rice Mill" et consiste en une bâtisse en briques à trois étages, tête-à-queue, attenant au plus de la ville sur le point de devenir un grand centre d'affaires de fabriques. La dite propriété est louée jusqu'au 30 septembre 1882, à un bon loyer et vaudra un plus fort loyer. Le loyer actuel est de $125 par mois.

Les bâtisses sont vendues sujette au loyer existant.

Conditions—1/3 comptant: la vente à 1 et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par une hypothèque et lien du vendeur portant toutes les taxes annuelles de 8 pour cent par an d'intérêt, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les améliorations devant être assurées; la police d'assurance transférée au détenteur des billets et assumant toutes les taxes dues et exigibles en 1882 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'achat sera requis au comptant au moment de la vente.

Actes de vente, pardevant A. Hero, notaire, aux frais des acquéreurs.

4 mars—4 11 18 25 avr 1 8

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

FRANCISCO P. MARTINEZ
CONTRE
GEORGE FATZER.—No 2451.

ETAT DE LA LOUISIANE.—A TOUS CEUX QUE CES PRESENTES CONCERNENT, SALUT:

ATTENDU, Que Eugène Erath de la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, a acheté en vente publique, faite par le Shérif Civil de la paroisse d'Orléans, le 28 mai 1881, en vertu d'un writ de fieri facias adressé par la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à Thomas Duffy, shérif civil pour la Nouvelle-Orléans, le 7